

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022_75 - OBJET : Contrat de location triennale avec la société BLACHERE ILLUMINATIONS SAS

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME que le contrat de location de matériel d'illuminations pour les fêtes de fin d'année avec la société BLACHERE est arrivé à expiration.

INFORME qu'il a lieu de passer un nouveau contrat de location.

DECIDE de passer un nouveau contrat de location triennale pour le matériel d'illuminations pour les fêtes de fin d'année avec la société BLACHERE ILLUMINATION SAS – ZI Les Bourguignons – 84400 APT, pour un montant annuel HT de :

Année 2022 : 7390.70 €

Année 2023 : 7351.46 €

Année 2024 : 7351.46 €

La présente location est consentie pour une durée ferme et définitive de 3 années, commençant à courir à compter de la date de livraison pour se terminer à la restitution avant le 31 janvier 2025.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, aux chapitres et article correspondants.

Fait à La Fare Les Oliviers, le 2 septembre 2022.

Le Maire
Olivier G...
